



AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 avril 2021 à 19 h 30, le Conseil devra statuer sur les quatre demandes de dérogation mineure suivantes :

DM-2020-00037

Adresse : 945, rue Tour-du-Lac

Lot : 2 990 333 du cadastre du Québec

Objet : permettre la construction d'une véranda à une distance de 1,07 mètre de la ligne de lot, alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une distance minimale de 2,00 mètres d'une ligne de lot pour les vérandas et solariums.

DM-2021-00018

Adresse : 1030, route 117

Lot : 6 349 074 du cadastre du Québec

Objet : - permettre un empiètement du bâtiment principal de 5,00 mètres dans la marge de recul avant, alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul avant de 10,00 mètres pour le bâtiment principal dans la zone C-02 ;
- permettre l'avant-toit du bâtiment principal à une distance de 1,27 mètres de la ligne de lot, alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une distance minimale de 2,00 mètres d'une ligne de lot pour l'avant-toit.

DM-2021-00019 :

Adresse : 3372, rue Guindon

Lot : 2 989 487 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'empiètement du garage privé de 0,91 mètre dans la marge avant, alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge avant minimale de 6,00 mètres dans la zone EF-05 pour l'implantation d'un garage privé en cour avant.

DM-2021-00004 :

Adresse : rue de la Cédrière

Lot : 2 989 704 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'implantation d'un garage privé en cour avant alors que le règlement de zonage n°601 prescrit que l'implantation des garages privés en cour avant est prohibée.

2. Selon la procédure normale, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de la séance. Cependant, en vertu des arrêtés ministériels actuels engendrés par la crise de la COVID-19, ce processus sera remplacé par un appel de commentaires écrits.
3. Par conséquent, **une consultation écrite aura lieu pendant la période du 22 mars 2021 au 13 avril 2021 à 16h00** lors de laquelle les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre leurs commentaires :
 - Par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David*
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0
4. Une présentation détaillée des demandes de dérogation mineure peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/consultation-ecrite-3/>

Donné à Val-David, le 22 mars 2021

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint